

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2927>

Communications à l'ensemble des personnels des établissements

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - CORONAVIRUS -

Date de mise en ligne : mardi 21 avril 2020

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Le télétravail en période Covid et « ordinaire » : le travail du SNTRS-CGT pour améliorer nos droits

Le SNTRS-CGT a obtenu lors de la réunion entre le DRH et les syndicats du 12 janvier 2022 la mise en place de négociations sur le télétravail au CNRS, négociations prévues dans l'accord-cadre télétravail pour la fonction publique de juillet 2021 signé par la CGT. Ces négociations doivent nous permettre de clarifier la déclinaison du télétravail sur le terrain pour le personnel CNRS. Information de dernière minute : nous avons aussi obtenu lors de cette réunion la mise en cohérence dès le lendemain de l'ensemble des documents de référence sur le site Ariane.

En ce début de nouvelle année, la crise sanitaire et ses vagues successives ouvrent de nouveau une période pour laquelle le recours au télétravail est rendu obligatoire à raison de 3 jours minimum par semaine et si possible 4 jours. Démarrée le 3 janvier, cette période est prévue pour une durée de 3 semaines. Il s'agit d'un retour au télétravail « forcé » ou, selon la terminologie employée, d'un retour au travail à distance subi, permettant plus de jours télétravaillés que les textes de droit commun autorisent, l'objectif étant de limiter les effets de la pandémie.

La nouveauté par rapport aux précédentes périodes est la prise en considération du forfait journalier de 2Euros50 en dédommagement des frais induits par le télétravail. Pour bénéficier de ce forfait, il convient impérativement de déposer ces jours de télétravail dans Agate. Mais attention, ces indemnités seront prises dans le contingent de celles accordées pour le télétravail de droit commun, avec pour conséquence, le plafonnement de l'enveloppe annuelle du total des indemnités de télétravail à 220Euros. Nul doute que le gouvernement et notre ministère de tutelle auraient été bien inspirés de relever ce plafond et d'abonder en conséquence cette enveloppe, car au final, ces jours de télétravail subi ne seront que peu indemnisés puisque s'additionnant à ceux cadrés par la convention de droit commun.

Le SNTRS-CGT demande l'application des dernières dispositions télétravail au CNRS ([Lire la suite](#))

[...]

[Nous avons posé la question sur ce dysfonctionnement lors de la réunion avec le DRH du CNRS le 12 janvier 2022](#) afin que la direction mette en cohérence l'ensemble des documents faisant état de directives sur le télétravail et qu'ils rappellent aux délégations régionales les possibilités offertes aux agentes et agents en terme de jours télétravaillables, en concertation et dialogue avec les responsables dans les collectifs de travail. Information de dernière minute : suite à notre intervention la mise à jour du site Ariane a été effectuée dès le lendemain.

Consultez le dossier thématique pour le [Télétravail](#) sur le site national du syndicat.

Le saviez-vous, le 22 septembre commencent les élections au Conseil d'Administration du CNRS

Le personnel du CNRS est invité à élire ses six représentant-e-s au Conseil d'administration entre le 22 et le 29 septembre.

Seule instance décisionnelle de l'établissement, le Conseil d'administration vote le budget, décide de la stratégie de recherche et permet d'interpeller les représentant.es des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ainsi que des Finances publiques.

La parole des élu-e-s SNTRS-CGT est importante pour faire entendre votre voix ([lisez notre profession de foi](#)).

En choisissant le SNTRS-CGT, vous optez pour promouvoir et défendre avec détermination le personnel et l'organisme dans son rôle central pour le développement de la recherche publique. Cela est de la plus haute importance à l'heure où le pouvoir politique veut gérer le CNRS comme une entreprise et s'attaque au statut de fonctionnaire.

Pour en savoir plus sur notre candidature consultez [notre blog](#).

Vous avez dû recevoir le 7 septembre un message émis par noreply@elections.cnrs.fr qui vous indique la procédure à suivre et vous attribue un code d'accès que vous devrez renseigner le jour du vote (à partir du 22 septembre 9h) sur [le site des élections](#) avec votre numéro de matricule tel qu'indiqué sur votre feuille de paye.

Vous devrez alors aussi renseigner un numéro de téléphone mobile ou fixe afin de recevoir un second code qui vous permettra cette fois de valider votre vote.

En cas de problème vous pourrez contacter l'assistance téléphonique au 01 44 30 05 25 tous les jours de la période du vote, de 9h00 à 18h00, y compris le samedi et le dimanche, et avertir par courriel le service des élections elections@cnrs.fr.

Qui à la vaccination contre la COVID19 en France et dans le monde entier

Le SNTRS-CGT revendique une campagne vaccinale volontariste pour obtenir une couverture vaccinale au plus haut niveau. A contrario, le gouvernement a sous-traité la campagne vaccinale à un cabinet privé au mépris du savoir-faire du service public. Il a fait délibérément le choix d'une campagne de communication de style publicitaire.

Dans une logique néolibérale où chacun est « l'entrepreneur de lui-même », le gouvernement culpabilise les citoyens renvoyant encore une fois à la responsabilité individuelle, tandis que la lutte contre la pandémie est par essence une affaire collective. Une adhésion forte à la vaccination ne pourra passer que par la persuasion. Le passe sanitaire ne persuade pas, il divise.

Une campagne vaccinale volontariste, visant à porter le vaccin aux populations et non l'inverse, misant sur l'éducation populaire et la pédagogie, menée de consort avec les acteurs de terrain, aurait sûrement suscité l'adhésion de cette partie de la population que certains qualifient de façon méprisante de « réticente ». Or, tout le monde n'a pas la maîtrise d'internet pour prendre rendez-vous, ni même les moyens de se déplacer dans les centres de vaccination ; les migrants, les habitants des quartiers populaires, une partie du monde rural, les personnes isolées ou encore celles qui travaillent loin de leur domicile avec des horaires décalés ne refusent pas de se faire vacciner : elles n'ont souvent tout simplement pas la possibilité effective de rencontrer le vaccin ou d'accéder à une information fiable permettant de lever certaines craintes.

Pour élever le débat, un regard international s'impose. La vaccination, seul moyen permettant d'éviter les formes graves de la COVID19, les hospitalisations et les décès, constitue un « privilège » des pays riches, qui peuvent s'acquitter du prix imposé par les grands groupes capitalistes pharmaceutiques.

[Lire la suite](#)

Report de la date limite de remise des rapports

Le SNTRS-CGT a interpellé cet été la direction du CNRS demandant un délai supplémentaire pour la date limite de dépôt des dossiers d'évaluation des chercheuses et chercheurs ([voir le texte intégral ci-joint](#)). Notre demande a été partiellement entendue.

Les chercheurs et chercheuses du CNRS dont l'activité sera évaluée à la session d'automne 2021 avait reçu, le 5 juillet, le calendrier correspondant, avec une date limite de remise des rapports fixée au 1er septembre. Le SNTRS-CGT a interpellé la Direction du CNRS sur une série de points problématiques qui plaidaient pour un report de la date limite au 1er octobre.

Parmi ces points :

- 1) la réduction de 3 semaines du calendrier par rapport à 2020, en pleine période estivale de congés, avec des fermetures de laboratoires, et au "sortir" de 18 mois de période COVID.
- 2) Les agents ont d'autres échéances pendant l'été, au niveau de l'encadrement d'étudiant.e.s, de réponses à des appels d'offre, des missions sur le terrain, etc.

Le SNTRS-CGT reste sur le pont pour répondre aux besoins des chercheuses et des chercheurs même pendant l'été.

Vous trouverez [la réponse](#) du Président-directeur général, fondée sur des éléments techniques ne revenant pas sur le fond de nos arguments, mais accordant un délai supplémentaire (6 septembre à 15h) :

Violences sexistes et sexuelles : une situation alarmante dans la fonction publique !

La CGT Fonction Publique interpelle la ministre de la transformation et de la fonction publiques suite aux recommandations de la Défenseure des droits (DDD) dans les ministères des armées et de l'intérieur en cas de violences sexistes et sexuelles. Cette décision-cadre de la D.D.D. intervient dans un contexte où le gouvernement dépose un projet de loi de ratification de la Convention n°190 de l'Organisation internationale du travail contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail à moyens et droit constants.

En dépit des guides, circulaires, dispositifs de signalement, axes obligatoires des plans d'actions, la situation est extrêmement alarmante dans l'ensemble de la fonction publique, qui est loin d'être un employeur exemplaire. La loi est même inappliquée sur de nombreux lieux de travail....

Retrouvez :

" [le communiqué de presse](#)

" [le courrier à la ministre et les propositions de la CGT](#)

Le 2 juin 2021, le Conseil des ministres a acté la ratification de la convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail, sur les violences sexistes et sexuelles dans le milieu professionnel.

Cette ratification ne s'accompagne pas de modifications de la loi française, malgré les manquements flagrants pour les victimes de violences sexistes et sexuelles et la mobilisation de plusieurs associations et syndicats. [Voir toutes les infos sur le site](#) avec une revue de presse :

" La tribune unitaire « Travail : la lutte contre les violences faites aux femmes vaut plus qu'un symbole » publiée sur [Liberation.fr](#)

" L'étude d'impact de la CGT, d'Action Aid Peuples Solidaires et de Care France [ici](#)

" Les courriers unitaires adressés à la ministre du travail [ici](#) et aux parlementaires [ici](#)

A la CGT et au SNTRS-CGT dans le milieu de la recherche, nous sommes aux côtés de nos collègues : nous ne lâchons rien !

Pétition pour demander la prise en charge par le CNRS des frais occasionnés par le télétravail

Nous vous invitons à signer et faire signer la pétition autour de vous !

Chère collègue, cher collègue,

Nous vous avons fait parvenir les résultats de notre enquête portant sur la période du premier confinement en 2020. Il ressort de cette enquête que le personnel est favorable au télétravail en moyenne deux jours par semaine et demande sa prise en charge financière.

Depuis le début de la pandémie à la Covid-19 et les confinements successifs, nous, agents du CNRS, avons dû faire face à de très nombreuses difficultés afin d'assurer la continuité de l'activité de recherche à laquelle nous sommes profondément attachés. Certain.e.s d'entre nous ont continué à avoir une activité en présentiel mais la plupart ont été placé.e.s en télétravail ou en ASA. Les conditions du télétravail ont été souvent très difficiles car nous n'avions pas l'équipement informatique adéquat, les consommables, les équipements ergonomiques (fauteuils et bureau) nécessaires pour travailler. Nous avons été nombreux à devoir assurer à la fois le télétravail et la garde d'enfant, avec l'impossibilité de nous isoler pour réaliser nos missions dans de bonnes conditions, en raison de l'exiguïté de nos domiciles.

[Lire la suite](#)

Réévaluation de l'indemnité de plongée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

C'est avec une grande satisfaction que nous avons pu constater la publication de [l'arrêté du 9 avril 2021](#) fixant les taux annuels de l'indemnité de chaque plongée sous-marine ou subaquatique pour le personnel du MESRI.

Le SNTRS-CGT porte cette revendication depuis 2017. Nous avons demandé alors au CNRS de réévaluer cette indemnité pour travaux de plongée qui ne l'avait pas été depuis 1995... les montants des indemnités étant d'ailleurs toujours libellés en francs !

Nous revendiquons que ces indemnités soient a minima alignées sur celles allouées aux plongeurs scaphandriers de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information du ministère de la Culture.

Après quelques réticences, le CNRS avait été sensible à notre argumentation et avait transmis en septembre 2018 une demande au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin de rétablir l'égalité entre les deux ministères.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a laissé trainer l'affaire et nous l'avons relancé à plusieurs reprises. En novembre 2019 le ministère nous écrivait qu'un arrêté serait publié fin 2019 pour une application début 2020.

Il aura fallu attendre encore plus d'un an pour qu'enfin le personnel qui exerce cette activité indispensable à la recherche voie cette indemnité réévaluée et alignée sur celle de leurs collègues du ministère de la Culture, alors que cette réévaluation aurait dû aller de soi.

Beaucoup d'agentes et d'agents font confiance au SNTRS CGT car ils connaissent notre pugnacité et notre volonté d'être au côté de tous !

Une fois de plus, notre persévérance a porté ses fruits.

Le 1er mai 2021 sera un moment fort de mobilisation pour défendre nos droits

Chère collègue, cher collègue,

Le 1er MAI n'est pas simplement un jour férié. Il s'agit aussi et surtout d'une journée internationale de lutte des travailleuses et travailleurs pour leurs droits. Une nouvelle fois, il se déroule dans un contexte de crise sanitaire. La persistance de la circulation des virus est rendue plus alarmante par l'insuffisance des moyens de notre système de santé publique, moyens matériels et humains.

Ce constat indéniable de difficultés d'accès aux soins trouve ses causes dans des choix budgétaires visant à faire toujours plus d'économies. Il est temps de mettre en oeuvre un plan d'urgence pour rebâtir un système public de santé à la hauteur des besoins.

Le « bout du tunnel » tant espéré est également ralenti par une carence d'approvisionnement en vaccins. L'insuffisance de moyens consacrés à la recherche publique et à la production du médicament n'est pas sans lien avec cette situation de pénurie.

[Lire la suite](#)

La LPPR est inacceptable sur la forme comme sur le fond !

Chère collègue, cher collègue,

Communiqué intersyndical : Exigeons le retrait du projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

Toutes et tous dans les rassemblements jeudi 18 juin sur tout le territoire ! Rassemblement à Paris devant le CNESER rue Descartes le 18 juin à 9h30 !

Le gouvernement veut faire voter les avis sur la LPPR le 18 juin au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), le 19 au Comité Technique ministériel de l'Enseignement supérieur et de la recherche (CT-MESR) et le 22 au Comité Technique des personnels de statut universitaire (CT-U).

Toute cette précipitation pour que le texte soit présenté en Conseil des Ministres le 8 juillet. Le gouvernement veut empêcher les personnels et les étudiant-e-s de prendre pleinement connaissance des conséquences néfastes de ce projet de loi qui modifiera durablement leurs conditions de travail. C'est inacceptable ! [Lire la suite](#)

La loi de programmation pluriannuelle de la recherche va à l'encontre des besoins de l'enseignement supérieur et la recherche !

Le Directeur des ressources humaines a reçu le 4 juin les organisations syndicales pour échanger sur les sujets « COVID-19 » et en particulier sur la mise en oeuvre de la prime « COVID » pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les organisations syndicales ayant reçu le 3 juin trois convocations, dont le seul point à l'ordre du jour concerne l'examen du projet de loi de programmation de la recherche : le 12 juin passage au CNESER, le 17 juin passage au comité technique ministériel, le 22 juin passage au CT-U Nous avons appris lors de cette réunion que la ministre recevrait les organisations syndicales le 12 juin. Enfin, le texte devrait passer en conseil des ministres le 8 juillet.

En pleine période de déconfinement, nous sommes confrontés à une tentative de passage en force du projet de LPPR, avec consultation des instances uniquement pour la forme. En effet, à ce jour même si nous avons eu des informations, parfois contradictoires, sur le projet LPPR aucun document écrit n'a été communiqué aux représentants des personnels. C'est inacceptable ! [Lire la suite](#)

État d'urgence sanitaire : dans quelles conditions vont se dérouler les concours au CNRS ?

Chère collègue, cher collègue,

Nous sommes en pleine période de concours au CNRS :

- " les concours internes des ingénieurs et techniciens dont les auditions pour les candidats admissibles se dérouleront tout le mois de juin ;
- " les concours externes chercheurs pour lesquels les auditions se tiendront entre mi-juin et fin juillet.

Depuis le début du confinement, nous avons interpellé la Direction du CNRS pour demander des informations sur les modalités de déroulement des concours. Nous avons également suggéré le report de ceux-ci à l'automne. [Lire la suite](#)

5 questions à vous poser avant la reprise du travail en présentiel

Chère collègue, cher collègue,

La date du 11 mai, annoncée par le gouvernement comme initiant le processus de déconfinement, arrive. Beaucoup d'inconnues subsistent sur les transports, les ouvertures des établissements scolaires mais aussi sur la reprise de l'activité économique. Le travail à distance va rester la norme pendant un temps encore indéterminé. Quelles que soient les modalités de reprise le 11 mai, il y a 5 questions à vous poser avant la reprise du travail en présentiel. [Lire la suite](#)

Le SNTRS-CGT demande aux directions des organismes de recherche de ne pas prélever de jours de congé à leurs personnels !

Chère collègue, cher collègue,

Non aux jours de congé imposés !

Alors que nous sommes toujours en période de crise sanitaire, que tous les moyens sont loin d'être mis en oeuvre pour assurer la protection des citoyen.es et des salarié.es, le gouvernement a pris une ordonnance pour s'assurer que tous les agents publics de l'État et de la Territoriale seront sur le pont le moment venu, voire même au plus vite, à l'image de ce que prévoit déjà la loi d'urgence pour le secteur privé.

[L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020](#), prise sans aucune concertation et avec beaucoup de mépris pour les agents publics qui ont tous et toutes une grande conscience professionnelle, impose la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés, aux agents placés en autorisation spéciales d'absence (ASA) et le cas échéant, à ceux exerçant en télétravail, pendant la période de confinement. [Lire la suite](#)

Modalités de prise en charge des frais de repas des personnels qui assurent la continuité du service public

Chère collègue, cher collègue,

Après plusieurs demandes de la CGT faites auprès du ministère de la fonction publique, [le décret n° 2020-404](#) relatif à la prise en charge des frais de repas de certains personnels civils et militaires pendant l'état d'urgence lié à la crise sanitaire a été publié le 7 avril 2020.

Sont concernés les personnels désignés dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA) assurant la continuité du fonctionnement des services dont la présence physique sur leur lieu de travail est impérative pendant tout ou partie de la durée de l'état d'urgence sanitaire. [Lire la suite](#)

LPPR : en pleine crise sanitaire le gouvernement persiste et signe

Chère collègue, cher collègue,

La crise sanitaire en cours révèle les conséquences désastreuses des politiques d'austérité et de désengagement de l'État qui ont mis à mal les systèmes de santé, de protection sociale et l'ensemble des services publics. Depuis de nombreux mois, le secteur hospitalier et le monde de la santé de notre pays se sont mobilisés pour dénoncer le manque de moyens humains et financiers, la situation dramatique des EHPAD. Cela s'est traduit par un manque criant de lits pour accueillir les malades du Covid-19, la carence en moyens de protection, de tests de dépistage du virus et de matériel, alors que la France est la 6ème puissance mondiale.

En matière de recherche, cette politique d'austérité n'est pas sans conséquence : le témoignage de Bruno Canard, Directeur de recherche au CNRS, est à ce titre probant. Ce chercheur est spécialiste des virus à ARN dont le coronavirus. En 2015, il alerte la Commission européenne sur les dangers de cette famille de virus, sans la moindre réponse, ni le moindre financement pour lui permettre de travailler sur ce sujet. [Lire la suite](#)

Lettre Information COVID-19 n°1

Chère collègue, cher collègue,

Nous traversons en ce moment une période inédite de pandémie mondiale de COVID-19. Le confinement met les syndicats de tous les pays devant des défis inédits : ils assistent et défendent les travailleurs, afin que la situation sanitaire exceptionnelle ne conduise pas à des reculs de droits ; la santé et la sécurité sont leurs priorités.

Le SNTRS-CGT va vous proposer toutes les semaines une lettre d'information sur la crise sanitaire et économique qui bouleverse nos vies. [Lire la suite](#)

Reporter les concours et promotions 2020 après la fin de la crise sanitaire, sans préjudice pour les agents

Chère collègue, cher collègue,

Dans les organismes de recherche le printemps correspond à l'époque des concours externes chercheurs et des concours internes et du lancement des campagnes de promotion pour les ingénieurs et techniciens .

Tout le monde comprendra que le confinement n'offre pas des conditions correctes pour les auditions, ni pour les épreuves écrites des concours internes. Il ne permet pas non plus d'envisager des entretiens annuels dans le cadre de la promotion au choix des ingénieurs et techniciens durant cette période exceptionnelle. L'égalité de traitement entre candidats, l'impartialité des concours, la rédaction des dossiers de carrière, tout cela serait impossible à assurer dans ces conditions

C'est la raison pour laquelle dès l'annonce du confinement nous sommes intervenus auprès de la Direction du CNRS pour demander le report des auditions des concours chercheurs, les épreuves et auditions des concours internes et ainsi que les campagnes de promotions au choix des ingénieurs et techniciens. ([Courrier adressé au PDG du CNRS](#)). [Lire la suite](#)

Le SNTRS est à vos côtés pour défendre la santé au travail

Chères et chers collègues,

Chaque jour qui passe apporte son lot croissant de nouvelles contaminations par le virus SARS-COV-2 ; nouvelles hospitalisations en service de réanimation et malheureusement aussi de décès. Dans ce contexte tout à la fois inédit et dramatique, il est plus que jamais nécessaire que les organisations syndicales interviennent pour faire respecter les droits les plus élémentaires des salariés et veillent à ce que les conditions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail soient respectées.

C'est bien entendu le cas pour les collègues qui doivent se rendre dans le cadre des plans de continuité d'activité (PCA) dans nos structures (laboratoire, animalerie, service administratif ...) et pour lesquelles le SNTRS-CGT demande que les moyens de protection soient fournis, notamment les masques au fur et à mesure qu'ils seront produits en nombre et disponibles. [Lire la suite](#)

Enseignement supérieur et recherche : il faut garantir au mieux la santé des personnels !

Chère collègue, cher collègue,

Nous sommes face à une crise sanitaire exceptionnelle qui se caractérise par une propagation exponentielle, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle le nombre de personnes contaminées par le SARS-CoV-2 est multiplié par deux tous les 3 jours. Cette situation, si elle n'est pas maîtrisée, va entraîner une saturation de notre système de santé avec des conséquences importantes en termes de mortalité. Cette situation peut et doit être endiguée en prenant des mesures à la hauteur. Pour stopper l'épidémie, il faut stopper sa transmission au plus vite. Pour le SNTRS-CGT la santé des travailleuses et travailleurs prime devant les intérêts du CAC 40. De toute urgence, il faut mettre fin à toutes les activités non vitales et assurer celles essentielles à la société en garantissant aux salarié-es les meilleures conditions et protection sanitaires.

Le gouvernement n'a que trop longtemps tergiversé, il doit prendre les décisions qui s'imposent en matière de santé publique et de protection de tous nos concitoyens. [Lire la suite](#)